

<http://snes-aude.fr/spip.php?article329>



Pour un statut de fonctionnaire pour les AESH : en grève mardi 9 juin !

- Actualité - Mobilisations -



Date de mise en ligne : vendredi 29 mai 2026

Copyright © SNES-FSU 11 - Tous droits réservés

La mobilisation du SNES, de la FSU et de l'intersyndicale depuis plus d'un an a obligé le ministère à ouvrir des discussions sur la création d'un statut d'AESH. Le premier groupe de travail a eu lieu le 20 mai. Le compte n'y est pas !

Pour mettre la pression en vue des réunions à venir (le prochaine groupe de travail est prévu le 16 juin), l'intersyndicale appelle à la mobilisation le mardi 9 juin. Il n'est plus possible d'accepter que nos collègues, essentiellement des femmes, soient maintenues dans une telle précarité. Le statut et un corps de fonctionnaire de catégorie B, c'est possible, c'est urgent, c'est maintenant !

Des réponses inacceptables !

La réunion du 20 mai a été consacrée en grande partie à la présentation par l'Inspection générale d'un rapport qui devrait être rendu public dans quelques jours mais qui a, depuis, fuité. Ce rapport écarte clairement la piste d'une fonctionnarisation des AESH, symbole selon les IG d'un modèle de « l'accompagnement humain précaire ». A rebours des revendications de l'intersyndicale, le rapport évoque la création de « conseillers principaux d'accessibilité », placés auprès du chef d'établissement, et responsable du développement de l'accessibilité « avec autorité fonctionnelle sur les personnels ressources de l'école inclusive (notamment ERSEH, formateurs, personnels RASED et AESH) ». Plutôt que la fonctionnarisation des AESH, les IG évoque la création d'« assistants d'accessibilité ». Elle ou il ne serait plus attribué-e à un enfant par une notification de la MDPH mais interviendrait directement en appui de l'enseignant, par exemple pour la mise en oeuvre de certaines adaptations pédagogiques. Cette nouvelle fonction serait un débouché pour les AESH référentes ou les AESH expérimentées la mise en oeuvre pratique des adaptations pédagogique. Les autres AESH resteraient contractuelles et concentrées sur sur l'accompagnement à la vie quotidienne et sociale des enfants atteints d'un handicap lourd.

La suite de la réunion a permis au ministère de présenter ses pistes de travail. Si l'administration accède à la demande du SNES-FSU de ne pas verrouiller les discussions en deux groupes de travail, en programmant plutôt autant de réunions que de besoin (concours, mobilité, rémunération etc), l'extrême prudence du ministère est frappante. La création d'un corps de fonctionnaire de catégorie B est toujours présentée au conditionnel, et pour un nombre limité d'AESH. 10, 20 % ? Tout dépendra de l'atterrissage sur le temps de travail des AESH, mais une chose est certaine, pour le ministère, la fonctionnarisation de toutes les AESH est exclue.

Le ministère soutient la nécessité de confier d'autres missions, dont certaines n'existent pas encore, afin que les AESH atteignent un temps complet, même s'il exclut, comme l'avait demandé le SNES, les missions d'AED qui faisaient craindre le retour des ARE (assistants de réussite éducative). Mais toute cette discussion passe sous silence la réalité du travail des AESH, déjà très lourd, et leur grande précarité !

Trop de flou, de conditionnel, les pistes de l'IG qui sonnent comme une provocation, organisons la mobilisation pour faire entendre la voix des AESH avant le deuxième groupe de travail prévu le 17 juin !